



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Juillet 2010

Quatre présidents cantonaux soulignent la nécessité et l'urgence de la pétition FSP « Sauvez nos cours d'eau »

Lors de l'AD à Frutigen, la Fédération Suisse de Pêche a lancé la pétition « Sauvez nos cours d'eau », dans laquelle elle présente des revendications vis-à-vis de la Fédération et des cantons afin d'arrêter la déferlante de petites centrales hydroélectriques qui menace. Nous avons recueilli l'avis de quatre présidents cantonaux.

Il est toujours possible de signer la pétition.

Le plus simple est de le faire par voie électronique : www.sfv-fsp.ch

				
	<p>Markus Meyer président de la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche</p>	<p>Urs Campana président de la Fédération Cantonale de Pêche de Bâle-Campagne (FCPBC)</p>	<p>Rudolf Gerhard président de la Fédération Cantonale de Pêche des Grisons</p>	<p>Bruno Denzler président de la Fédération Cantonale de Pêche de Glaris</p>
<p>Est-ce une bonne chose que la FSP ait lancé la pétition « Sauvez nos cours d'eau » ?</p>	<p>Oui !</p>	<p>C'est une très bonne chose et surtout une nécessité que les pêcheurs prennent clairement position dans cette affaire.</p>	<p>En ce qui concerne les Grisons, je dois clairement répondre par l'affirmative. Il est urgent que nous prenions position</p>	<p>Oui et je trouve d'ailleurs qu'il était très important que la FSP lance cette pétition.</p>

		Il n'existe pas de petite centrale hydroélectrique écologique pour nos cours d'eau. Elles ne contribuent pas non plus significativement à résoudre le problème du CO2.	du point de vue des pêcheurs dans cette affaire.	
Les petites centrales hydroélectriques sont-elles un sujet pénible dans votre canton ?	Dans le canton de Berne, il existe environ 100 projets de création et d'extension de petites centrales hydroélectriques. De plus, la loi sur l'utilisation des eaux fait l'objet de tentatives d'assouplissement visant à faciliter l'exploitation des eaux. La protection s'est perdue en route ! La FCBP est déjà active. Nous organisons des manifestations événementielles sur ce thème, nous nous battons pour les derniers tronçons de cours d'eau intacts dans le cadre de la stratégie de gestion de l'eau et, bien entendu, nous soutenons la pétition de la FSP.	Ensemble, les neuf petites centrales hydroélectriques sur la Birse produisent 1,2 pour cent des besoins cantonaux en énergie. Il y a trois ans, un producteur d'énergie local a déposé une demande pour une dixième centrale, 200 mètres en aval et 1,5 kilomètre en amont d'installations existantes. La société de pêche locale, la FCPBC, le WWF et quelques particuliers ont fait opposition à ce projet, mais la procédure n'est pas encore terminée. Une centrale supplémentaire serait prévue sur l'Ergolz.	Bien plus de 20 projets d'ores et déjà connus préoccupent depuis un certain temps les pêcheurs grisons. Nous sommes en discussion avec divers exploitants de centrales pour faire entendre et valoir nos demandes concernant par exemple l'exploitation par éclusées, le débit résiduel dynamique, l'équilibre sédimentaire et le libre-passage des poissons. Cela représente énormément de travail supplémentaire pour les membres du comité directeur. Mais cela vaut la peine de se battre pour nos cours d'eau. Nous pouvons déjà nous réjouir de quelques succès.	Les petites centrales hydroélectriques sont un sujet important dans le canton de Glaris. Nous entretenons nos contacts avec d'autres organisations environnementales comme Pro Natura et le WWF et restons vigilants au regard de différents projets. On ne peut pas en arriver à sacrifier le moindre ruisseau à la production d'électricité.
Comment votre fédération cantonale compte-t-elle faire pour réunir un maximum de signatures ?	Nous incitons nos membres à collecter des signatures à chaque occasion, que ce soit les repas de poisson, les expositions ou les fêtes d'anniversaire. De plus, nous organisons une journée de collecte cantonale.	Je transmettrai la pétition aux sociétés de pêche et aux organisations de protection de la nature du canton.	Nous avons envoyé aux sociétés de pêche et à des particuliers un mail qui les invite à signer.	Nous mobilisons les sociétés de pêche afin qu'elles collectent autant de signatures que possible. Bien sûr, cela demande aussi un petit effort de la part de tous ceux qui sont attachés à la nature.



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Pétition « Sauvez nos cours d'eau »

Selon les renseignements de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, 90 pour cent des cours d'eau suisses susceptibles de servir à la production d'énergie sont déjà exploités. Dans la perspective de la « rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) », qui a l'effet d'une subvention, on prévoit aujourd'hui des projets de centrales hydrauliques qui n'auraient autrement pas été rentables et n'auraient pas abouti.

Il y a donc un risque que des ruisseaux jusqu'ici épargnés et des zones écologiquement précieuses soient sacrifiés à la production d'électricité.

En se fondant sur l'art. 33 de la Constitution fédérale, les soussignés adressent par conséquent les souhaits suivants à l'Assemblée fédérale, au Conseil fédéral et aux cantons :

1. La Confédération définit les critères écologiques pertinents qui aboutissent à une exclusion de la subvention au travers de la RPC.
2. Les cours d'eau naturels et peu aménagés, avec une population naturelle de poissons, des frayères d'ombres et de nases et les cours d'eau de montaison des truites de lac doivent, notamment, être épargnés par la construction de nouvelles centrales hydroélectriques.
3. Les cantons désignent les cours d'eau qui, pour des raisons écologiques, touristiques ou halieutiques, n'entrent pas en ligne de compte pour l'exploitation de la force hydraulique.
4. Les centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure à 300 kW doivent être exclues de la subvention au travers de la RPC.
5. En cas de nouvelle centrale hydroélectrique, il faut assurer la montaison et la dévalaison, le passage sédimentaire et un rapport entre hautes et basses eaux de 5:1 maximum.
6. Lors de l'autorisation de nouvelles centrales hydroélectriques, il faut obliger les exploitants à s'acquitter d'une taxe de 2 centimes par m³ capté pour le financement de mesures de compensation et de remplacement.

Nom	Prénom	Date de naissance	Rue/N°	NPA Lieu	Signature*
-----	--------	-------------------	--------	----------	------------

manuscrite

* souhaite des informations complémentaires

Remarques :

- Toutes les personnes, indépendamment de leur âge, de leur lieu de résidence ou de leur nationalité, ont le droit de signer la pétition une fois. Les soussignés n'assument aucune obligation.
- **Le plus simple est de signer en ligne sur www.sfv-fsp.ch**
- Les formulaires vides peuvent être copiés à volonté.
- Veuillez renvoyer les formulaires signés d'ici à fin août 2010 à :
Fédération Suisse de Pêche FSP, Case postale 8218, 3001 Berne

Concours

Où trouve-t-on des blageons ?

Le blageon est le poisson de l'année 2010. La Fédération Suisse de Pêche apporte ainsi sa contribution à l'année internationale de la biodiversité.

Grâce à un monitoring des populations, la FSP veut découvrir où il reste des blageons en Suisse.

La surveillance des cheptels s'accompagne d'un concours attractif. Le blageon est petit, fuselé et mesure environ 18 cm centimètres. Les signes distinctifs de ce poisson de la famille des carpes sont les lignes latérales bordées de jaune et la base des nageoires jaune orangé. Son habitat se compose des eaux vives fraîches mais pas trop froides des ruisseaux et rivières.

Bulletin de participation

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NPA/localité : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Cours d'eau : _____

Lieu/commune : _____

Fréquence des prises :

- unique occasionnelle
 régulière fréquente

Type de preuve :

- capture à la ligne capture électrique
 observation
 autres : _____

A renvoyer jusqu'au 31 octobre 2010 :

Fédération Suisse de Pêche
Case postale 8218, 3001 Berne
E-mail : monitoring@sfv.ch

